

Anonyme

O VERE DIGNA HOSTIA

[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.207]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.207), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 174-174^v, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(3^e système du f. 174 ; 1^{er} système du f. 174^v)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie, ni même de proposer une provenance géographique.

UTILISATION LITURGIQUE

Pour le roi. Tous les temps. Antienne.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,ut2,ut3,ut4,fa3

Le motet est composé pour un chœur à cinq parties « à la française ». La partie de dessus est chantée par les enfants de chœur. Ils sont accompagnés par quatre parties de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille*, *basse-taille* et *basse*.

NOTES SUR LE TEXTE

Plusieurs sources relatent la genèse de cette paraphrase du *O salutaris hostia* et sa destination dans la liturgie de l'Église de France. Selon Guillaume Du Peyrat, ancien aumônier de Henri IV et Louis XIII, l'invention du *O salutaris hostia* se situerait après la bataille de Ravenne en 1612 qui vit la victoire du roi Louis XII. Le pape Jules II ordonna alors que l'on dise « quant et quant contre les François trois petites oraisons par luy faites, et adressées à la Vierge ». En réponse, Louis XII « obtint des Évêques de son Royaume, que tous les jours ès Églises Cathédrales, et Conventuelles pendant la Messe à l'élévation du Corps de nostre Seigneur, on chanteroit ce cantique ». Mais en sa Chapelle, le texte fut modifié en *O vere digna hostia* (voir Du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la Cour*, Paris, Henry Sara, 1645, p. 791-792). Au milieu du XVIII^e siècle, Philippe Macquer et Joseph-Antoine-Toussaint Dinouart précisent que ce texte « fut ensuite reçu et pratiqué dans toutes les Églises de France », chanté après le *O salutaris hostia*. Ils ajoutent que « cet usage pieux est tombé comme beaucoup d'autres, en désuétude » (*Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, tome III, Paris, Hérisant fils, 1768, p. 191-192).

TEXTE & TRADUCTION

O vere digna hostia,
Spes unica fidelium,
In te confidit Francia,
Da pacem serva liliū..

*O salutaire et divine Hostie ! qui des Cieux ouvrez la porte,
en vous seule la France se confie, conservez le Roi et
donnez-nous la paix.*

(traduction : *Heures nouvelles ou prières
choisies pour rendre la journée sainte*, Lyon,
Aimé de La Toche, 1769, p. 292)